

GUIDE D'UTILISATION Espace abonnés



EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Janvier 2017

SOMMAIRE

↳ Vue d'ensemble	
Comment se connecter à l'Espace abonnés ?	p.3
Page d'accueil « Votre espace de travail »	p.4
Organiser votre espace de travail	p.6
↳ Actualités	
A la une, les plus lues, fils d'actualités	p.7
Dernières revues	p.8
↳ Recherche	
Recherche simple	p.9
Recherche avancée	p.10
La liste de résultats	p.11
↳ Naviguer	
Dans les documents	p.13
Dossiers et Notes	p.15
Impression, export et envoi par mail	p.17
↳ Vos fonctionnalités	
Fonctionnalités des dossiers et notes	p.18
Dernières recherches	p.19
Veilles sur les recherches	p.20
Actes en cours de rédaction	p.21
Historique de navigation	p.22
↳ Votre compte et profil	
Votre compte et gestion des utilisateurs	p.23
Vos paramètres et fonctionnalités	p.24
↳ BOFiP	p.25
↳ Rédiger vos actes	p.26
↳ Thémexpress	p.28
↳ Jurisprudence chiffrée	p.29
↳ Flux RSS	p.30
↳ Glossaire des boutons de l'Espace abonnés	p.31



Comment se connecter à votre Espace abonnés ?

► L'accès à l'espace abonné s'effectue depuis le portail des Solutions EFL à l'adresse www.efl.fr, rubrique «VOTRE ESPACE ABONNES»



Saisie de l'identifiant personnel

Vous pouvez accéder directement au portail en saisissant l'URL : abonnes.efl.fr et l'ajouter à vos favoris pour y accéder plus rapidement.

Cocher la case mémoriser pour ne pas avoir à ressaisir vos codes d'accès à la prochaine connexion.

Accès en mode individuel



Page d'accueil « Votre espace de travail »

MENU DEROULANT :

3 rubriques sont disponibles (Documentation, Formulaires, Logiciels et Services et Actualités) pour un accès à vos différents produits.

RECHERCHE

Recherche Simple : Par mots clés

Recherche avancée :

Avec les opérateurs logiques pour combiner les critères de recherche et sélectionner la documentation souhaitée

Vos dernières recherches :

visualiser les dernières recherches effectuées

Famille de produits:

Retrouver vos produits classés par famille. Les blocs peuvent être disposés et réorganisés dans votre espace de travail

Produit:

Accéder à l'ouvrage par la table alphabétique, le numéro de paragraphe ou le sommaire

Filtre par matière :

Sélectionner une matière pour afficher uniquement la documentation de la matière filtrée

Dernières pages vues :

Accès à votre historique de navigation

VOTRE PROFIL : Passer la

souris sur votre nom et prénom pour afficher un menu déroulant et accéder à votre compte, vos fonctionnalités et vos paramètres.

Cliquer sur pour vous déconnecter.

REVUES : Accès à vos dernières revues électroniques et feuillets en cliquant sur ce pictogramme

ACTUALITES : Découvrir tous les fils d'actualités
A la Une: pour être au fait des dernières actualités.

Page d'accueil - Suite

BOFiP
Accès à la base de l'administration disponible selon votre abonnement

Déclarations
Accès aux logiciels déclaratifs inclus dans votre abonnement

NOTES, DOSSIERS, DERNIERES RECHERCHES
Toujours accessibles depuis votre espace de travail

The screenshot displays the BOFiP user interface with several key sections:

- BOFiP (Left Panel):** A menu for 'SÉRIES' with options: BA (Bénéfices agricoles), BIC (Bénéfices industriels et commerciaux), BNC (Bénéfices non commerciaux), CF (Contrôle fiscal), and CTX (Contentieux). Below it are 'Conventions collectives commentées', 'Déclarations', 'Jurisprudence chiffrée', 'Secrétariat juridique', and 'Conformité'.
- Sources comptables IFRS (Code IFRS) (Top Middle):** A section for 'Sources Navis comptable France/Europe' listing 'Règlement ANC n° 2014-03 (PCG)', 'Règlement CRC n° 99-02 actualisé (comptes consolidés)', and 'Liste des règlements CRC/ANC dans leur version d'origine'. It also includes 'CNC/ANC' and 'AMF'.
- Simulateurs, L'appel expert, Formulaires, Notes, Dernières recherches, Dossiers (Middle Column):** A vertical list of tools and content categories.
- AVIS D'EXPERTS (Right Panel):** A section titled 'Colloque : Un droit à la déconnexion pour garantir la santé des salariés' featuring a photo of Olivier Bach and the date '24/01/2017 - Social par Olivier Bach'.
- AGENDA (Right Panel):** A calendar view for 'LUNDI 30 JANVIER' with entries for 'Jeunes agriculteurs récemment installés' and 'Employeurs occupant 9 salariés au plus'.
- INDICES ET TAUX (Right Panel):** A section listing 'Fraction saisissable ou cessible des salaires', 'Opérations intracommunautaires : taux de change', and 'Apprentis : salaire et avantage en nature'.
- GÉRER VOS ALERTES ACTUALITÉ (Right Panel):** A section with 'S'ABONNER AUX FLUX RSS'.
- LEFEBVRE CONNECT (Right Panel):** A section announcing that the search engine is now accessible in Word and providing a 'Télécharger' button.

L'APPEL EXPERT
Des réponses d'experts à toutes vos problématiques juridiques

ACTUALITES (SUITE)
Avis d'expert : Cliquer pour découvrir les interviews de spécialiste
Agenda : Consulter toutes vos échéances et délais légaux
Indices et taux : Vérifier vos chiffres

ALERTES ACTUALITES
pour être informé au quotidien des actualités juridiques par email.
Possibilité de choisir un thème précis pour les alertes.

LEFEBVRE CONNECT
Votre documentation en ligne accessible depuis Word



Organiser votre espace de travail

Vous pouvez organiser votre page d'accueil pour en faire un véritable espace personnel. Pour cela, plusieurs options sont proposées :

- 1/ **Déplacer les différents widgets**. Placer votre curseur sur sa tête, cliquer et déplacer le widget en effectuant un « glissé-déposé ».
- 2/ **Réduire/Agrandir la taille des widgets** : Cliquer sur les pictogrammes suivants :
- 3/ **Sélectionner les contenus à afficher au sein de chaque bloc**. Cliquer sur ce pictogramme 
- 4/ **Ajouter des blocs optionnels** : Cliquer sur le lien Personnaliser l'affichage > Ajouter un bloc et sélectionner le widget souhaité pour avoir un accès direct à vos dossiers par exemple.

Options de personnalisation

Cliquer sur  pour afficher le menu de personnalisation

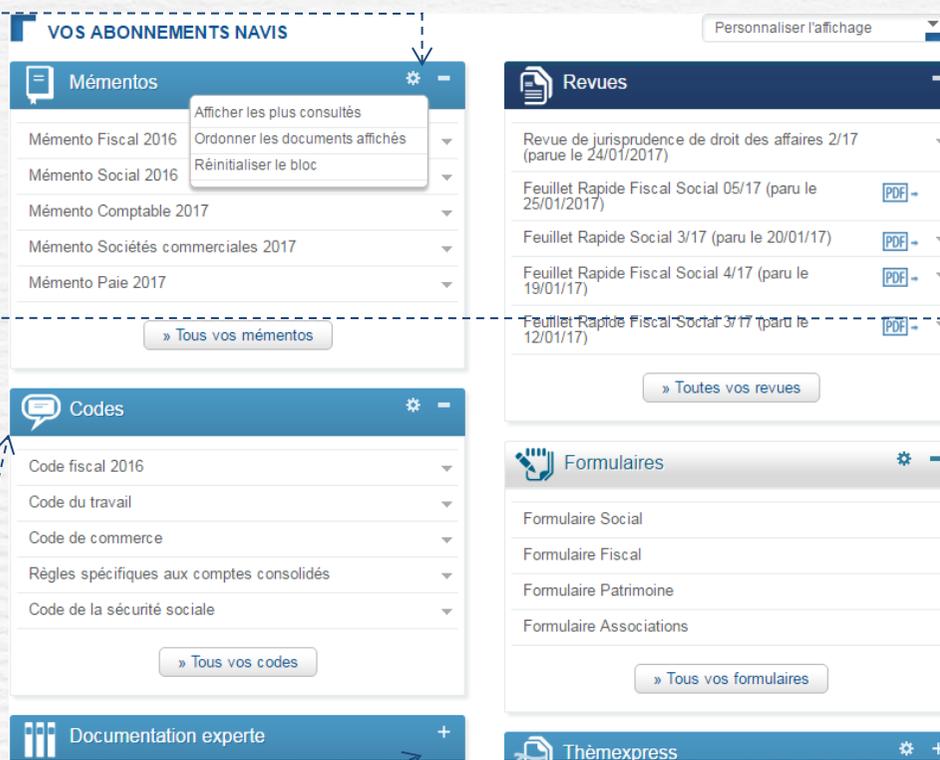
Afficher les plus consultés :
Seuls les documents les plus consultés seront visibles

Ordonner les documents affichés : Organiser l'accès à vos ouvrages en fonction de vos priorités,

Réinitialiser le bloc :
Retrouver l'affichage par défaut pour l'ensemble de la page d'accueil

Déplacer le bloc : Cliquer sur la barre de titre du bloc et maintenez cliqué pour organiser votre espace de travail comme vous le souhaitez

Bloc replié



Personnaliser l'affichage

Mémentos

- Afficher les plus consultés
- Ordonner les documents affichés
- Réinitialiser le bloc

Mémento Fiscal 2016

Mémento Social 2016

Mémento Comptable 2017

Mémento Sociétés commerciales 2017

Mémento Paie 2017

» Tous vos mémentos

Codes

- Code fiscal 2016
- Code du travail
- Code de commerce
- Règles spécifiques aux comptes consolidés
- Code de la sécurité sociale

» Tous vos codes

Formulaires

- Formulaire Social
- Formulaire Fiscal
- Formulaire Patrimoine
- Formulaire Associations

» Tous vos formulaires

Thémexpress

Réinitialiser l'affichage

Personnaliser l'affichage

Ajouter un bloc

Réinitialiser l'affichage

Réinitialiser l'affichage

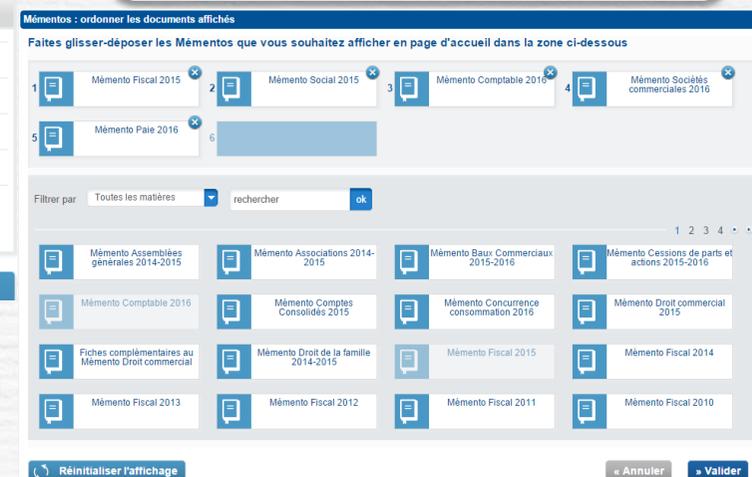
⚠ Voulez-vous perdre l'ensemble de votre configuration ?

Oui

Annuler

Ordonner les documents affichés

- Déplacer un ouvrage => Glisser/déposer
- Cliquer sur la croix pour supprimer un ouvrage
- Réinitialisez l'affichage par défaut



Mémentos : ordonner les documents affichés

Faites glisser-déposer les Mémentos que vous souhaitez afficher en page d'accueil dans la zone ci-dessous

1 Mémento Fiscal 2015

2 Mémento Social 2015

3 Mémento Comptable 2016

4 Mémento Sociétés commerciales 2016

5 Mémento Paie 2016

6

Filtrer par Toutes les matières rechercher ok

Mémento Assemblées générales 2014-2015

Mémento Associations 2014-2015

Mémento Baux Commerciaux 2015-2016

Mémento Cessions de parts et actions 2015-2016

Mémento Comptable 2016

Mémento Comptes Consolidés 2015

Mémento Concurrence consommation 2016

Mémento Droit commercial 2015

Fiches complémentaires au Mémento Droit commercial

Mémento Droit de la famille 2014-2015

Mémento Fiscal 2015

Mémento Fiscal 2014

Mémento Fiscal 2013

Mémento Fiscal 2012

Mémento Fiscal 2011

Mémento Fiscal 2010

Réinitialiser l'affichage

Annuler Valider



Actualités : A la Une, les plus lues, fils d'actualités

Actualités A LA UNE

pour être au fait des toutes dernières dispositions

À LA UNE

25/01/2017 | Immobilier

Appréciation de la légalité d'une autorisation ICPE au regard des règles d'urbanisme

L'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) contraire au plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur à la date de sa délivrance doit être annulée, sauf si elle est conforme au PLU en vigueur à la date à laquelle le juge statue.

24/01/2017 | Fiscal

Verser une pension à un enfant en garde alternée ne signifie pas en avoir la charge principale

26/01/2017 | Social

Crédit d'impôt et bénéfice retenu pour le calcul de la participation : la Cour de cassation rejoint le Conseil d'Etat

26/01/2017 | Affaires

La seule utilisation de la carte de paiement par un tiers ne prouve pas la faute du titulaire

26/01/2017 | Comptable

Rapports des présidents sur le contrôle interne : l'AMF constate des pratiques stables et peu d'évolution

» Toutes les actualités



Cliquer pour accéder à la page dédiée à toutes les autres actualités

Cliquer pour voir toutes les actualités et les trier par matières puis par thème

Consultation d'un article actualité

Crédit d'impôt et bénéfice retenu pour le calcul de la participation : la Cour de cassation rejoint le Conseil d'Etat

Cass. soc. 10-1-2017 n° 14-23.888 FS-PB

Les crédits d'impôt ne viennent pas en déduction de l'impôt sur les sociétés pour déterminer le montant du bénéfice pris en compte pour le calcul de la réserve spéciale de participation. Telle est la position de la chambre sociale de la Cour de cassation, qui rejoint ainsi celle déjà adoptée par le Conseil d'Etat et l'administration fiscale.

En application de l'article L. 3324-1 du Code du travail, la formule légale de la réserve spéciale de participation dépend notamment du **bénéfice net** de l'entreprise. La détermination de ce bénéfice est donc une opération essentielle.

Or, la possibilité de remettre en cause ce bénéfice est limitée par la loi qui prévoit que son montant, établi par une attestation de l'inspecteur des impôts ou du commissaire aux comptes, ne peut pas l'être à l'occasion des litiges nés de l'application des dispositions relatives à la participation (C. trav. art. L. 3326-1).

La contestation par des syndicats et le comité d'entreprise du bénéfice établi par attestation est irrecevable

En l'espèce, deux syndicats et un comité d'entreprise contestaient le montant du bénéfice pris en compte par l'entreprise pour le calcul de la réserve de participation. Ils estimaient notamment que la limitation de la contestation, posée à l'article L. 3326-1 du Code du travail, ne s'appliquait qu'aux données comptables et fiscales certifiées par le fisc ou le commissaire aux comptes. Selon eux, la **détermination du bénéfice**, nécessitant une interprétation de la norme fiscale, devait être contrôlée par le juge.

La cour d'appel rejette cette argumentation et juge irrecevable leur action pour les années où le bénéfice avait fait l'objet

Une page dédiée

The screenshot shows the 'Actualités' page with a search bar at the top. Below it, there are several article snippets with titles and dates. On the right side, there are sections for 'ACTUALITÉS LES PLUS LUES', 'AVIS D'EXPERTS', 'REVUES', 'AGENDA', and 'INDICES ET TAUX'. At the bottom, there are buttons for 'GÉRER VOS ALERTES ACTUALITÉ' and 'S'ABONNER AUX FLUX RSS'.

Actualités les plus lues

Avis d'expert

Dernières revues

Agenda des obligations et indices et taux

Paramétrer les alertes par matière et par thème pour être au courant des dernières actualités

Dernières revues

➤ Accéder directement à vos dernières revues d'actualités ou d'archives

- Afficher la version feuiltable de votre revue en cliquant sur 



Revues

- Revue de jurisprudence de droit des affaires 2/17 (parue le 24/01/2017)
- Feuille Rapide Fiscal Social 05/17 (paru le 25/01/2017) 
- Feuille Rapide Social 3/17 (paru le 20/01/17) 
- Feuille Rapide Fiscal Social 4/17 (paru le 19/01/17) 
- Feuille Rapide Fiscal Social 3/17 (paru le 12/01/17) 

» Toutes vos revues



1/34

FR EUILLET RAPIDE fiscal social 5 de janvier 17

A LA UNE

HOLDING ANIMATRICE : s Bonnes pratiques et mises en garde

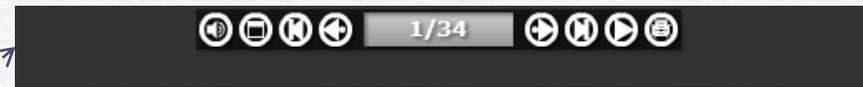
REMBOURSEMENT DE FRAIS : s Quel des primes forfaitaires versées sans justification ?

A LIRE AUSSI

GUIDE PRATIQUE

DECLARATION IJU

EDITIONS FRANCIS LEFEB

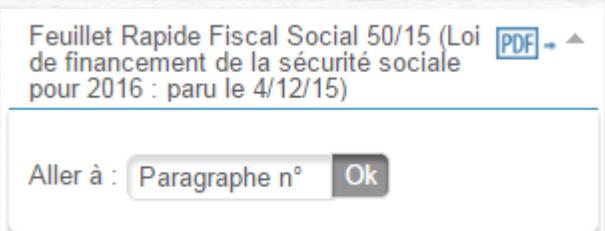


1/34

Utiliser les boutons disponibles pour feuilleter votre feuille rapide

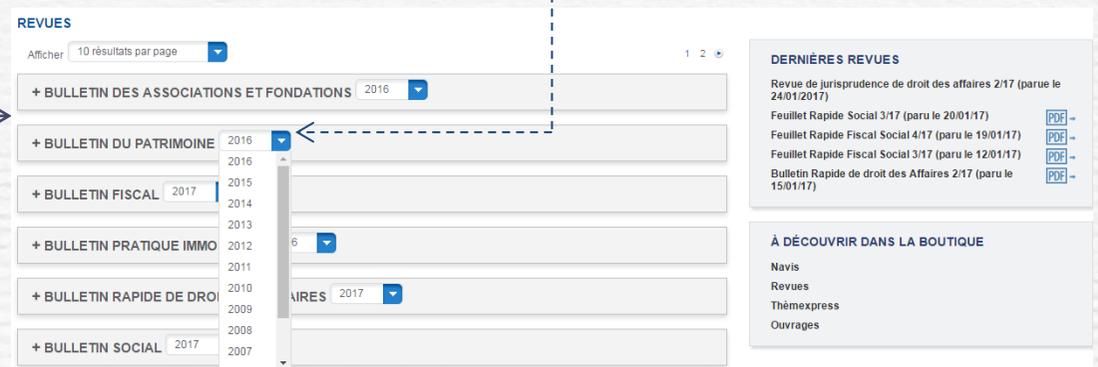
Afficher toutes les revues et sélectionner éventuellement une revue d'archive à ouvrir

- Aller à un numéro de paragraphe du feuille rapide en cliquant sur 



Feuille Rapide Fiscal Social 50/15 (Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 : paru le 4/12/15) 

Aller à :



REVUES

Afficher 10 résultats par page

+ BULLETTIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS 2016

+ BULLETTIN DU PATRIMOINE 2016

+ BULLETTIN FISCAL 2017

+ BULLETTIN PRATIQUE IMMO 2017

+ BULLETTIN RAPIDE DE DROIT 2017

+ BULLETTIN SOCIAL 2017

DERNIÈRES REVUES

- Revue de jurisprudence de droit des affaires 2/17 (parue le 24/01/2017)
- Feuille Rapide Social 3/17 (paru le 20/01/17) 
- Feuille Rapide Fiscal Social 4/17 (paru le 19/01/17) 
- Bulletin Rapide de droit des Affaires 2/17 (paru le 15/01/17) 

À DÉCOUVRIR DANS LA BOUTIQUE

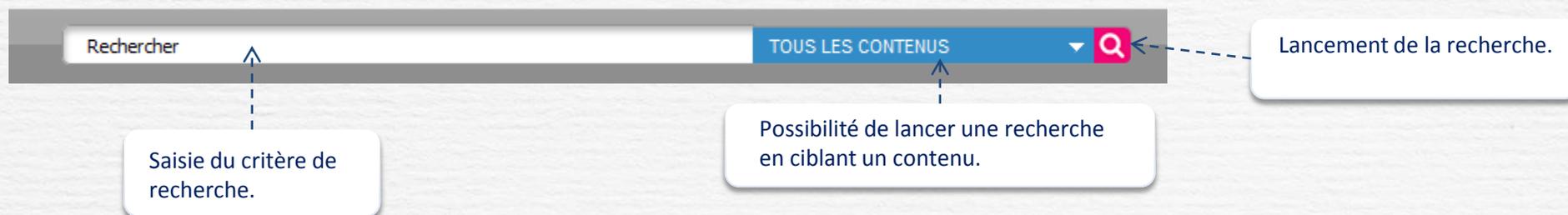
- Navis
- Revues
- Thémexpress
- Ouvrages



La recherche simple

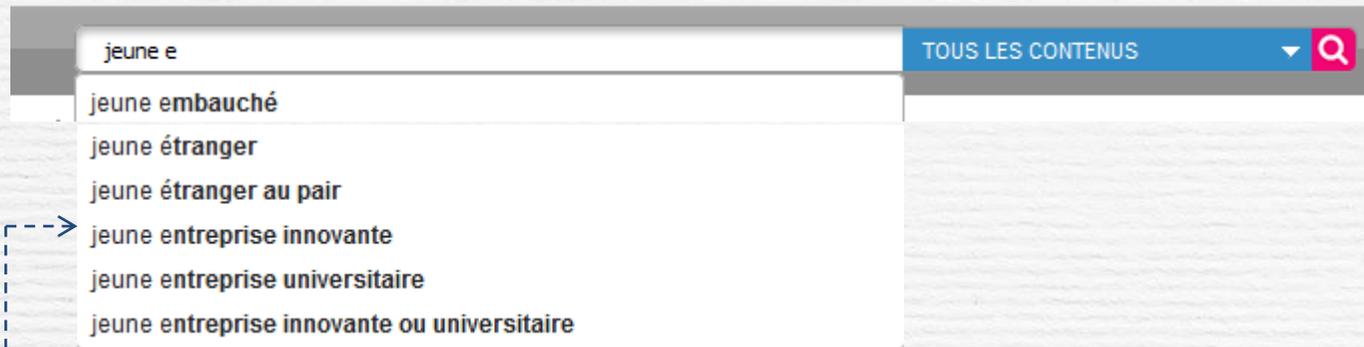
La recherche simple porte sur toute votre documentation disponible dans le périmètre de votre abonnement.

La recherche est réalisée en saisissant les mots ou expressions recherchés dans la zone de saisie.



Le système **d'auto-complétion** vous assiste et vous aide à formuler votre requête.

Un dictionnaire des synonymes et des acronymes est activé pour étendre le périmètre de votre recherche.



Choix proposés au fur et à mesure de votre saisie

Astuces (fonctionnalités disponibles en recherche simple et en recherche avancée) :

- Les guillemets permettent de trouver une expression exacte. Exemple : « don manuel »
- En saisissant seulement le début du mot et en ajoutant une étoile accolée, le moteur de recherche complète la fin du mot. Par exemple : recuper* donne récupérable, récupération, récupérer, récupérera ...

La recherche avancée

La recherche avancée porte sur vos documents et sources disponibles dans le périmètre de votre abonnement.

La recherche est réalisée en saisissant les mots ou expressions dans les zones de saisie et en cumulant si besoin les différents opérateurs booléens (ET, OU, SAUF).

Recherche avancée ← Accès à la recherche avancée

SAISIR DES MOTS-CLÉS ?

Ex. *injonction de payer*

ET

expression exacte
proximité : 5

La proximité vous permet de préciser la distance souhaitée entre les mots-clés saisis sur une échelle de 0 à 8.
=> 0 correspond à la recherche d'une expression exacte

Exclure cette expression

Champ pour les expressions à exclure.

Étendre la recherche aux synonymes et acronymes

Activer/désactiver le dictionnaire des synonymes et acronymes.

AFFINER LE PÉRIMÈTRE DE RECHERCHE ?

Sélectionner un périmètre de recherche. Si vous ne faites pas de choix, la recherche s'effectuera sur tous les contenus.

Sans vos documents

Dans les sources officielles

clik

Choisir l'opérateur booléens (ET, OU) pour les recherches combinées.

Filterer dans vos documents ou sources officielles

Filterer si besoin dans le recueil Lebon ou au Bulletin de la Cour de cassation

Numéro *Pourvoi, requête, RG, arrêt. Ex. 12-127*

Date Choisir une période Du Au

Figurant au recueil Lebon ou au Bulletin de la Cour de cassation ?

Juridiction

Cour de cassation ?

Chambre Toutes

Nature de la décision Avis Ordonnance Arrêt

Filterer les réponses selon le type de document ou source.

- + Mémentos
- + Ouvrages
- + Formulaires
- + Actualités
- + Revues
- + Revues de jurisprudence
- + Documentation experte
- + Codes
- + Sources comptables IFRS (Code IFRS)

- Jurisprudence
 - + Codes
 - + Textes (Constitution, lois, règlements)
 - + Textes européens
 - + Sources comptables internationales
 - + BOFIP
 - + Administrations et organismes
 - + Conventions et accords collectifs



La liste de résultats

Les résultats sont classés par type de **documentation ou sources officielles**, et par ordre de pertinence selon plusieurs critères transparents pour l'utilisateur.

A pertinence égale, la priorité est donnée à l'affichage de la documentation de base où les réponses apparaissent dans le titre.

Filter les réponses par matières, documents, date ou étendre la recherche dans les archives

Relancer votre recherche avec des mots-clés associés

titre de jeune entreprise innovante → qualité de jeune entreprise innovante → qualification de jeune entreprise innovante →

[Afficher plus de mots-clés associés](#) ▾

► RÉSULTATS DE RECHERCHE

DANS VOS DOCUMENTS (2717)	DANS LES SOURCES OFFICIELLES (337)
<p>AFFINEZ VOTRE RECHERCHE</p> <p>Par matières</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fiscal (2043/2043) <input type="checkbox"/> Social (556/556) <input type="checkbox"/> Affaires (46/46) <input type="checkbox"/> Comptable (54/54) <input type="checkbox"/> Immobilier (6/6) <input type="checkbox"/> Association (3/3) <input type="checkbox"/> Patrimoine (22/22) <input type="checkbox"/> Europe (4/4) <p>Par documents</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Mémentos (172/172) <input checked="" type="checkbox"/> Ouvrages (9/9) <input type="checkbox"/> Formulaires (17/17) <input type="checkbox"/> Actualités (46/46) <input type="checkbox"/> Revues (1582/1582) <input type="checkbox"/> Revues de jurisprudence (15/15) <input type="checkbox"/> Documentation experte (714/714) <input type="checkbox"/> Codes (39/39) <input type="checkbox"/> Conventions Collectives commentées (61/61) <input type="checkbox"/> Thémexpress (62/62) <p>Par dates</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2015 (1128/1128) <input type="checkbox"/> 2014 (136/136) <input type="checkbox"/> 2013 (119/119) <input type="checkbox"/> 2012 (87/87) <input type="checkbox"/> 2011 (126/126) <p>Afficher plus de dates ▾</p> <p>Etendre la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Archives Toutes les matières 	<p>20 résultats par page</p> <p>1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 > >></p> <p>Impôt sur le revenu - ... - Jeunes entreprises innovantes - Champ d'application - 10400</p> <p>CGI art. 44 f... fiscaux est à... continue à h... Mémento Fi...</p> <p>Impôts directs locaux - ... - Champ d'application de la CFE - Exonérations facultatives - Jeunes entreprises innovantes - 43600</p> <p>CGI art. 1466 D Sur délibération des collectivités bénéficiaires, les entreprises bénéficiant du statut de jeune entreprise innovante (ou de jeune entreprise universitaire), créées jusqu'au 31 décembre 2016, peuvent bénéficier d'une exonération de...</p> <p>Mémento Fiscal 2015 - 09/12/2015</p> <p>Voir le résultat dans le sommaire</p> <p>Aides à l'emploi - Allègements de cotisations patronales - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - 2070</p> <p>Les entreprises réalisant des projets de recherche et de développement peuvent bénéficier d'une exonération des charges sociales patronales sur les rémunérations des personnels participant à la recherche, lorsqu'elles ont le statut de jeune...</p> <p>Mémento Social 2015 - 09/12/2015</p> <p>Voir le résultat dans le sommaire</p> <p>Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Employeurs et personnels concernés - 2075</p> <p>Loi 2003-1311 du 30-12-2003 art. 131 Décret 2004-581 du 21-6-2004 C-III-13900 s Pour ouvrir droit à l'aide, l'entreprise doit, à la clôture de l'exercice, remplir les conditions permettant d'accéder au statut fiscal de jeune entreprise innovante...</p> <p>Mémento Social 2015 - 09/12/2015</p> <p>Voir le résultat dans le sommaire</p> <p>Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Exonération - 2085</p> <p>plein jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'entreprise (Loi 2013-1278 du 29-12-2013). Auparavant, elle s'est appliquée à taux plein jusqu'au dernier jour de la troisième année suivant celle de la création...</p> <p>Mémento Social 2015 - 09/12/2015</p> <p>Voir le résultat dans le sommaire</p> <p>Prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires - ... - Jeunes entreprises innovantes - Entreprises éligibles - 4042</p> <p>C-III-13930 s. L'entreprise doit, à la clôture de l'exercice, remplir les conditions permettant d'accéder au statut fiscal de jeune entreprise innovante réalisant des projets de recherche et de développement, définies par l'article 44 sexies-0 A du...</p> <p>Mémento Paie 2016 - 03/12/2015</p> <p>Voir le résultat dans le sommaire</p> <p>Prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires - ... - Jeunes entreprises innovantes - Exonération - 4060</p> <p>C-III-14980 s. Si, au cours d'une année, l'entreprise ne satisfait plus à l'une des conditions requises pour bénéficier du statut de jeune entreprise innovante réalisant des projets de recherche et de développement, elle perd le bénéfice de l...</p> <p>Mémento Paie 2016 - 03/12/2015</p> <p>Voir le résultat dans le sommaire</p>

Expressions associées à votre saisie pour relancer éventuellement la recherche.

Afficher les résultats dans le sommaire du document



La liste de résultats (suite)

Relancer votre recherche avec des mots-clés associés

titre de jeune entreprise innovante → qualité de jeune entreprise innovante → qualification de jeune entreprise innovante →

[Afficher plus de mots-clés associés](#) ▾

➤ RÉSULTATS DE RECHERCHE

DANS VOS DOCUMENTS (2717) DANS LES SOURCES OFFICIELLES (337)

AFFINEZ VOTRE RECHERCHE

20 résultats par page

Par matières

- Fiscal (2043/2043)
- Social (556/556)
- Affaires (46/46)
- Comptable (54/54)
- Immobilier (6/6)
- Association (3/3)
- Patrimoine (22/22)
- Europe (4/4)

Par documents

- + Mémentos (172/172)
- + Ouvrages (9/9)
- + Formulaires (17/17)
- + Actualités (46/46)
- + Revues (1582/1582)
- + Revues de jurisprudence (15/15)
- + Documentation experte (714/714)
- + Codes (39/39)
- + Conventions Collectives commentées (61/61)
- + Thémexpress (62/62)

Par dates

- + 2015 (1128/1128)
- + 2014 (136/136)
- + 2013 (119/119)
- + 2012 (87/87)
- + 2011 (126/126)

[Afficher plus de dates](#) ▾

Etendre la recherche

Archives

Toutes les matières

Impôt sur le revenu - ... - Jeunes entreprises innovantes - Champ d'application - 10400

CGI art. 44 sexies-D A Le statut de **jeune entreprise innovante** (JEI) qui ouvre droit à des avantages fiscaux est accordé aux PME créées depuis moins de huit ans et dont le capital est détenu de manière continue à hauteur de 50 % au moins soit par ... des...

Mémento Fiscal 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

Impôts directs locaux - ... - Champ d'application de la CFE - Exonérations facultatives - Jeunes entreprises innovantes - 43600

CGI art. 1466 D Sur délibération des collectivités bénéficiaires, les **entreprises** bénéficiant du statut de **jeune entreprise innovante** (ou de **jeune entreprise universitaire**), créées jusqu'au 31 décembre 2016, peuvent bénéficier d'une exonération de...

Mémento Fiscal 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

Aides à l'emploi - Allègements de cotisations patronales - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - 2070

Les **entreprises** réalisant des projets de recherche et de développement peuvent bénéficier d'une exonération des charges sociales patronales sur les rémunérations des personnels participant à la recherche, lorsqu'elles ont le statut de **jeune**...

Mémento Social 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Employeurs et personnels concernés - 2075

Loi 2003-1311 du 30-12-2003 art. 131 Décret 2004-581 du 21-6-2004 C-III-13900 s Pour ouvrir droit à l'aide, l'**entreprise** doit, à la clôture de l'exercice, remplir les conditions permettant d'accéder au statut fiscal de **jeune entreprise innovante**...

Mémento Social 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Exonération - 2085

plein jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'**entreprise** (Loi 2013-1278 du 29-12-2013). Auparavant, elle s'est appliquée à taux plein jusqu'au dernier jour de la troisième année suivant celle de la création...

Mémento Social 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

Prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires - ... - Jeunes Entreprises éligibles - 4042

C-III-13930 s. L'**entreprise** doit, à la clôture de l'exercice, rem au statut fiscal de **jeune entreprise innovante** réalisant des pr définies par l' article 44 sexies-D A du...

Mémento Paie 2016 - 03/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

Prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires - ... - Jeunes Entreprises éligibles - 4060

C-III-14980 s. Si, au cours d'une année, l'**entreprise** ne satisf pour bénéficier du statut de **jeune entreprise innovante** réalis développement, elle perd le bénéfice de l...

Mémento Paie 2016 - 03/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

Nombre de réponses par type de document.

ENREGISTRER LA RECHERCHE

Insérer dans l'espace : commun personnel

Intitulé de la recherche

Termes recherchés

Alerte e-mail active inactive

E-mail

Vous pouvez modifier votre adresse e-mail dans [Mon Profil](#) > [Coordonnées](#)

Enregistrer la recherche pour effectuer une veille sur la recherche

Retour à la liste de résultat

Cliquer pour voir d'autres réponses

Accueil > Recherche simple > Liste de résultats de recherche > Document

Résultats de la recherche : 5 / 2717

MÉMENTO SOCIAL 2015

+ b) Exonération dans les zones en diff... 2085

- (5) e. Exonération dans les jeunes en... (1) 2070

+ (3) Employeurs et personnels conc... (1) Exonération

» (1) 2085

+ III. Aides à la sauvegarde des emplo...

+ IV. Aides à l'embauche et au retour à l'emp...

+ (1) V. Tableau récapitulatif des aides à l'emp...

+ Apprentissage

+ Assujettissement à la sécurité sociale

+ Assurance volontaire

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

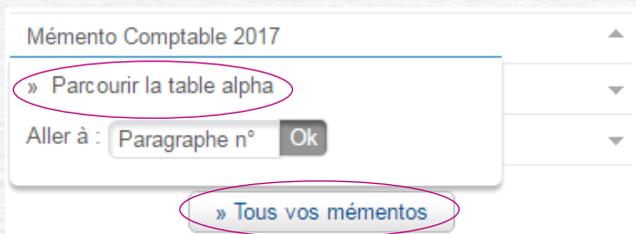
Décret 2004-581 du 21-6-2004
C-III-14980 s
L'onération porte sur les cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) et d'allocations familiales. Doublement plafonnée, elle ne s'applique :
- que sur la fraction de la rémunération mensuelle brute inférieure à 4,5 fois le Smic. Cette limite de 4,5 fois le Smic est appréciée en multipliant cette valeur par le nombre d'heures rémunérées au cours du mois déterminé comme indiqué n° 2001 (Circ. Acoss 38 du 29-3-2011) ;
- et dans la limite d'un plafond annuel de cotisations éligible par établissement employeur fixé à 5 plafonds annuels de sécurité sociale par année civile, soit 190 200 € en 2015.
Depuis le 1-1-2014, l'exonération s'applique à taux plein jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'**entreprise** (Loi 2013-1278 du 29-12-2013). Auparavant, elle s'est appliquée à taux plein jusqu'au dernier jour de la troisième année suivant celle de la création, puis à taux dégressifs les 4 années suivantes (80, 70, 60 puis 50 %).
Si au cours d'une année, l'**entreprise** ne satisfait plus à l'une des conditions requises pour bénéficier du statut de **jeune entreprise innovante**, elle perd le bénéfice de l'exonération. Elle peut être réintégrée dans ses droits, pour la durée restante, si elle remplit à nouveau les conditions pour cela, et après avoir obtenu l'avis exprès ou tacite de l'administration fiscale, saisie dans les conditions prévues pour le recensement fiscal.
Cette exonération ne peut pas être cumulée, pour l'emploi d'un même salarié, ni avec une aide d'Etat à l'emploi, ni avec une autre exonération de cotisations patronales, ni avec l'application de taux spécifiques, classés ou de montants forfaitaires de cotisations. Par exception, le cumul de l'exonération avec la déduction forfaitaire de cotisations patronales liée aux heures supplémentaires est autorisé (voir n° 41340). S'agissant du cumul avec le crédit d'impôt compétitivité emploi, voir n° 2480.



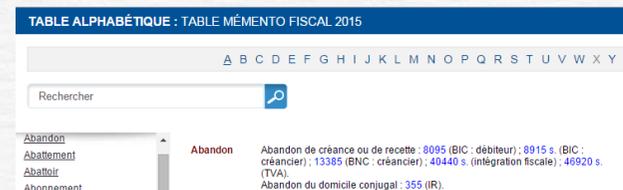
Naviguer dans les documents

➤ Depuis la page d'accueil, accès à la table alphabétique, au sommaire ou au numéro de paragraphe ou d'article de votre ouvrage

Depuis la page d'accueil ▼



Depuis la Table alpha : Permet l'accès par mots clés.



Aller à « Numéro de paragraphe »

Saisir le numéro de paragraphe pour ouvrir le document au paragraphe saisi

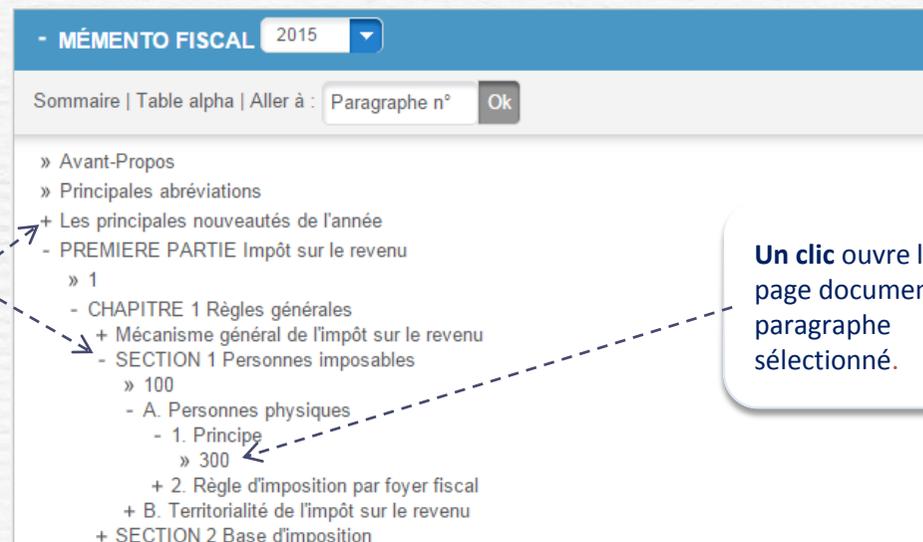


Sommaire : Permet de sélectionner dans l'ouvrage le paragraphe souhaité et d'ouvrir la page document.

Depuis la liste des mémentos



Tout déplier - Tout plier
Permet de déplier ou de plier l'arborescence des ouvrages



Un clic ouvre la page document au paragraphe sélectionné.

Naviguer – page document

Se repérer dans la page

Accès recherche par mots clés toujours disponible

Les boutons Texte, Texte et sommaire et, Sommaire permettent de faire varier l'affichage des textes.

The screenshot shows the 'Mémento Comptable 2017' document. At the top, there is a search bar with 'TOUS LES CONTENUS' and a magnifying glass icon. Below the search bar, the document title 'MÉMENTO COMPTABLE 2017' is displayed. The main content area is divided into sections, including 'CHAPITRE 6 Les stocks et en-cours de production', 'SECTION 1 Définition et éléments de base', and 'SECTION 2 Règles d'évaluation des stocks'. A callout box points to the search bar, stating 'Accès recherche par mots clés toujours disponible'. Another callout box points to the 'Texte' and 'Sommaire' buttons on the left sidebar, stating 'Les boutons Texte, Texte et sommaire et, Sommaire permettent de faire varier l'affichage des textes.'. A third callout box points to the 'Aller à' button, stating 'Aller à : Permet d'accéder directement au numéro de paragraphe souhaité.'. A fourth callout box points to the 'Table alpha' button, stating 'Table alpha Permet d'ouvrir l'index alphabétique de l'ouvrage'. The document content includes sections like 'I. Coût d'entrée dans le patrimoine', 'A. Règle générale d'évaluation du coût d'entrée', and 'Notion de coûts'. A table titled 'Tableau récapitulatif' is also visible.

The 'ALLER À' dialog box is shown, allowing users to search for a specific paragraph. It contains the text 'Mémento Comptable 2017' and a prompt 'Saisissez le n° de paragraphe :'. Below the prompt is a text input field. To the left of the input field is a list of paragraph numbers from 100 to 115. At the bottom of the dialog are 'Annuler' and 'Valider' buttons.

The 'TABLE ALPHABÉTIQUE : TABLE MÉMENTO COMPTABLE 2017' is shown. It features an alphabetical index from A to Z. Below the index is a search bar. The index lists various terms and their corresponding page numbers, such as 'Abandon de créance', 'Abattoirs', 'Abonnement', 'Absorption', 'Abus de droit', 'Absa', 'Académie des sciences et techniques comptables et financières', 'Accidents du travail', 'Accréditifs', 'Accord', 'Achats', 'Achèvement', and 'Acomptes'. Each term is followed by a brief description and page number.



Dossiers et notes

↳ Insérer dans un dossier

La création de dossiers et l'insertion de documents dans ces dossiers permettent le classement des paragraphes, articles ou textes dans ces divers dossiers. Le symbole  apparaît à gauche au dessus du numéro.

MÉMENTO COMPTABLE 2017

Texte

- CHAPITRE 6 Les stocks et en-cours de production
 - » 1100
 - + Textes applicables proches des IFRS
 - + SECTION 1 Définition et éléments constitutifs
 - SECTION 2 Règles d'évaluation des stocks
 - » 1150
 - + I. Coût d'entrée dans le patrimoine
 - + II Valeur d'inventaire

1150 

Il convient de distinguer :

- le coût d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (voir n° 1151 s.) ;
- la valeur d'inventaire (voir n° 1200 s.) ;
- la valeur au bilan ou valeur à l'arrêté des comptes (voir n° 1215 s.) .

Par ailleurs, certaines opérations particulières sont à prendre en compte dans l'évaluation des stocks, notamment :

- les provisions réglementées relatives aux stocks (voir n° 1231 s.) ;
- les réévaluations (voir n° 1253).

Dans le document, cliquer sur insérer dans un dossier  , sélectionner le texte à insérer, choisir un dossier existant ou le créer en cliquant sur : Créer un dossier.

INSÉRER DANS UN DOSSIER

Insérer dans l'espace : commun personnel

↳ Sélectionner

Le document :

Pour préciser la sélection cocher ci-dessous :

- TITRE II L'activité courante de l'entreprise
- CHAPITRE 6 Les stocks et en-cours de production
 - SECTION 2 Règles d'évaluation des stocks et en-cours
 - 1150

↳ Insérer

Dans un nouveau dossier : [créer un dossier](#)

Dans un dossier existant :

- taxe d'habitation
- embauche
- embauche des séniors
- salarié étranger
- M. TICHE

Annuler Valider

CRÉER UN DOSSIER

Espace personnel

Nom du dossier :

Le nom du dossier ne peut contenir plus de 80 caractères.

Si vous souhaitez classer ce dossier dans un dossier existant, sélectionnez le ci-dessous :

- Au premier niveau
- taxe d'habitation
- embauche
- embauche des séniors
- salarié étranger

Commentaire :

Annuler Créer



Dossiers et notes (suite)

↳ Insérer une note

L'insertion de notes permet d'ajouter un texte personnel sur le texte de l'ouvrage. Le symbole  apparaît à gauche au-dessus du numéro.

MÉMENTO COMPTABLE 2017

+ III. Valeur à l'arrêté des comptes (v) **1260**  Voir n° 845-2.

+ IV. Opérations particulières

- SECTION 3 Schémas usuels de comp

+ A. Comptabilisation des stocks et

- B. Cas particuliers

- Produits vendus par l'entreprise

» **1260**

+ Installations et matériels démor

+ Stocks hors magasins

+ Rectification du stock

+ SECTION 4 Valeur probante de la con

+ SECTION 5 Présentation des compte

+ CHAPITRE 7 Les immobilisations corpor

+ CHAPITRE 8 Les immobilisations incorp

+ CHAPITRE 9 Le portefeuille-titres

+ CHAPITRE 10 Les opérations financières

+ CHAPITRE 11 Opérations de régularisati

+ CHAPITRE 12 Les provisions

1262  **Installations et matériels démontés, matières récupérées à la suite de la mise hors service de certaines immobilisations**

Selon le PCG (art. 212-8), le procédé de comptabilisation à adopter dépend de la nature des éléments démontés ou récupérés et des conditions dans lesquelles ces éléments doivent être utilisés à nouveau. Lorsqu'ils sont destinés à être réutilisés pour de nouvelles installations (par exemple : lignes électriques, canalisations, etc.), ils peuvent être simplement transférés dans un compte spécial d'immobilisations (PCG, art. 212-8).

Dans les autres cas, les matières et matériaux récupérés peuvent être repris dans les stocks par le débit du compte 36 « Stocks provenant d'immobilisations » qui fait apparaître, en cours d'exercice, les entrées en stock des éléments qui figuraient au compte 21 « Immobilisations » au début de l'exercice. En fin d'exercice, le compte 36 est soldé par le débit du compte 603 « Variation des stocks (approvisionnements et marchandises) ». Si des éléments de ce stock subsistent à cette date, ils sont inscrits dans les comptes appropriés de la classe 3 par le crédit du compte 603 (PCG, art. 943-36).

Remarque
Plan comptable professionnel des transports routiers : bien que le PCG préconise le compte 603, le plan comptable professionnel des transports routiers propose le compte 7135 « Variation des stocks de produits ». Ce compte nous paraît pouvoir être utilisé notamment si l'entreprise a procédé à une remise en état des pièces récupérées.
 Sur la validité des plans comptables professionnels, voir n° 295.

Exemple
 Exemple Un matériel acheté 100 000 et amorti pour 80 000 est démonté. Les pièces récupérées sont vendues ou conservées pour un usage interne. Stock de ces pièces à la clôture de l'exercice : 9 000. Inventaire intermittent.

215	2815	31	36	603
Matériels industriels	Amort. matériel	Matières premières	Stock provenant d'immob.	Variation stocks matières
100	80			

INSÉRER UNE NOTE

Insérer dans l'espace : commun personnel

Intitulé de la note :

Date : 26/01/2017

Texte de la note

Pour affiner la sélection cocher ci-dessous :

- Caractère courant ou exceptionnel de la dotation pour déj
- 1258
- B. Cas particuliers
- Produits vendus par l'entreprise, remis gratuitement
- 1260
- Installations et matériels démontés, matières récupérées à la

Saisir l'intitulé et le texte de la note, puis choisir le texte sur lequel insérer la note.



Impression, export et envoi par mail

➤ Les documents peuvent être imprimés, exportés et adressés par mail. Dans ce dernier cas, le destinataire reçoit un lien vers le paragraphe de l'ouvrage qu'il pourra lire s'il bénéficie d'un abonnement EFL

MÉMENTO COMPTABLE 2017

Texte

Texte et sommaire

1260 Voir n° 845-2.

1262 **Installations et matériels démontés, matières récupérées à la suite de la mise hors service de certaines immobilisations**
 Selon le PCG (art. 212-8), le procédé de comptabilisation à adopter dépend de la nature des éléments démontés ou récupérés et des conditions dans lesquelles ces éléments doivent être utilisés à nouveau. Lorsqu'ils sont destinés à être réutilisés pour de nouvelles installations (par exemple : lignes électriques, canalisations, etc.), ils peuvent être simplement transférés dans un compte spécial d'immobilisations (PCG, art. 212-8). Dans les autres cas, les matières et matériaux récupérés peuvent être repris dans les stocks par le débit du compte 36 « Stocks provenant d'immobilisations » qui fait apparaître, en cours d'exercice, les entrées en stock des éléments qui figuraient au compte 21 « Immobilisations » au début de l'exercice. En fin d'exercice, le compte 36 est soldé par le débit du compte 603 « Variation des stocks (approvisionnements et marchandises) ». Si des éléments de ce stock subsistent à cette date, ils sont inscrits dans les comptes appropriés de la classe 3 par le crédit du compte 603 (PCG, art. 943-36).

Remarque
Plan comptable professionnel des transports routiers : bien que le PCG préconise le compte 603, le plan comptable professionnel des transports routiers propose le compte 7135 « Variation des stocks de produits ». Ce compte nous paraît pouvoir être utilisé notamment si l'entreprise a procédé à une remise en état des pièces récupérées. Sur la validité des plans comptables professionnels, voir n° 295.

Exemple
 Exemple Un matériel acheté 100 000 et amorti pour 80 000 est démonté. Les pièces récupérées sont vendues ou conservées pour un usage interne. Stock de ces pièces à la clôture de l'exercice : 9 000. Inventaire intermédiaire.

	215 Matériels industriels	2815 Amort. matériel	31 Matières premières	36 Stock provenant	603 Variation stocks matières
an d'ouverture					
cours d'exercice :					
ransfert d'immobilisation en stock					
fin d'exercice :					
solde compte 36				20	20

Imprimer Imprimer la page ou partie du document en cochant votre sélection

Récupérer le document Exporter dans votre traitement de texte pour le retravailler

Collaborer Envoyer la page à un collègue pour lui demander un avis

IMPRIMER

Imprimer : MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

La page

Sélectionnez ci-dessous l'élément que vous souhaitez imprimer

- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
 - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
 - SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
 - 10250
 - Entreprises nouvelles
 - 10260
 - Localisation géographique
 - 10265
 - Activités concernées
 - 10270
 - Caractère nouveau de l'activité
 - 10275

La sélection

avec notes associées

Sélectionner le ou les textes à imprimer ou à exporter.

Ajouter les notes sur l'impression ou sur l'export.

EXPORTER

Exporter : MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

La page

Sélectionnez ci-dessous l'élément que vous souhaitez exporter

- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
 - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
 - SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
 - 10250
 - Entreprises nouvelles
 - 10260
 - Localisation géographique
 - 10265
 - Activités concernées
 - 10270
 - Caractère nouveau de l'activité
 - 10275

La sélection

avec notes associées

Annuler Exporter

ENVOYER PAR E-MAIL

Envoyer : MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

Votre adresse e-mail

Adresse e-mail des destinataires
 (Séparez les adresses par un point-virgule)

Votre commentaire

Annuler Envoyer

Les coordonnées que vous indiquez dans cette page ne sont pas conservées et sont à usage unique. Pour accéder au lien contenu dans cet e-mail, les destinataires doivent être abonnés au fonds documentaire correspondant.



Fonctionnalités des dossiers et notes

➤ Consulter les dossiers et les notes depuis le tableau récapitulatif de vos fonctionnalités

VOS FONCTIONNALITÉS

VOS DOSSIERS | VOS NOTES | VOS ACTES EN COURS | VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES | VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE | VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

Dossiers communs et personnels | Dossiers personnels | Dossiers communs

+ Créer un dossier | + Classer les dossiers

NOM DU DOSSIER ▲	ACTION
- taxe d'habitation	  
- compta	  
Mémento Comptable 2017 ...1150	 
Mémento Comptable 2017 ...1150 à 1166-1	 

Dossier et son contenu

LIRE UN COMMENTAIRE

personnel

Nom du dossier : compta

comptabilité des entreprises

Si vous avez modifié le contenu du commentaire, cliquez sur le bouton "Modifier" pour valider vos corrections.

« Fermer » « Modifier » « Supprimer »

Commenter
Pour accéder à la note associée.

VOS FONCTIONNALITÉS

VOS DOSSIERS | VOS NOTES | VOS ACTES EN COURS | VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES | VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE | VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

Notes communes et personnelles | Notes personnelles | Notes communes

DATE ▼	DOCUMENT ▼	NOTES	ACTION
26/01/17	Mémento Comptable 2017 - TITRE II L'activité courante de l'entreprise CHAPITRE 6 Les stocks et en-cours de production - 1255 à 1265	Note	 
19/01/17	MSC 2017 - CINQUIEME PARTIE Règles propres à chaque type de société - TITRE III La société à responsabilité limitée - 35500 à 35691	hrtgrt avocats	 

Texte sur lequel porte la note et l'intitulé de la note.

air

texte

- SECTION 3 Schémas usuels de comptabilité
- + A. Comptabilisation des stocks et des immobilisations
- B. Cas particuliers
 - Produits vendus par l'entreprise
 - » 1260
 - + Installations et matériels démontés
 - + Stocks hors magasins
 - + Rectification du stock
- + SECTION 4 Valeur probante de la comptabilité
- + SECTION 5 Présentation des comptes
- + CHAPITRE 7 Les immobilisations corporelles

B. Cas particuliers

1260 Produits vendus par l'entreprise, remis gratuitement

Voir n° 845-2.

1262 Installations et matériels démontés, matières récupérées

Selon le PCG (art. 212-8), le procédé de comptabilisation lorsqu'ils sont destinés à être réutilisés pour de nouvelles opérations (art. 212-8).

Dans les autres cas, les matières et matériaux récupérés du stock des éléments qui figuraient au compte 21 « Immobilisations corporelles » (Si des éléments de ce stock subsistent).

Remarque

Dernières recherches

➤ Afficher les dernières recherches effectuées

Recherche avancée | Vos dernières recherches



VOS FONCTIONNALITÉS

VOS DOSSIERS | VOS NOTES | VOS ACTES EN COURS | VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES | VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE | VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

Recherches communes et personnelles | Recherches personnelles | Recherches communes

DATE ET HEURE	RECHERCHE	SÉLECTION	NBR. RÉSULTATS	ACTION
26/01/17 04h28	embauche d'un salarié étranger	Tous les contenus	41833	
26/01/17 04h28	embauche de seniors	Tous les contenus	3229	
26/01/17 04h28	embauche d'un étranger	Tous les contenus	43827	
26/01/17 04h28	résidence	Tous les contenus	720394	
19/01/17 14h42	statuts SARL	Tous les contenus	36654	
19/01/17 14h26	statuts de la société à responsabilité limitée	Tous les contenus	52179	
12/01/17 11h23	(taxe d'habitation)	Mémentos	2634	
12/01/17 11h22	(taxe d'habitation)	Jurisprudence	83842	
12/01/17 11h19	(Recherche sans termes)	Jurisprudence	3	
12/01/17 11h19	Du 12/07/2016 au 12/08/2016	Jurisprudence	43	

1 2 3 4 5

Tout supprimer

Activer l'alerte e-mail permet d'être averti lorsque des mises à jour viennent modifier les résultats de cette recherche.

Visualiser le détail de la recherche.

Lancer la recherche pour arriver à la liste des résultats

Lancer la recherche ou imprimer

ENREGISTRER LA RECHERCHE

Insérer dans l'espace : commun personnel

Intitulé de la recherche

Termes recherchés
Tous les mots suivants (tva lait)
Aucun des mots suivants

Dictionnaire activé désactivé

Alerte e-mail active inactive

E-mail

Vous pouvez modifier votre adresse e-mail dans [Mon Profil > Coordonnées](#)

DÉTAIL DE LA RECHERCHE

Espace personnel

Date de la recherche 06/01/2015

Intitulé de la recherche (tva lait)

Termes recherchés
Tous les mots suivants (tva lait)
Aucun des mots suivants

Dictionnaire désactivé

Ouvrages sur lesquels porte la recherche Tous les contenus



Veilles sur les recherches

- Mettre une veille sur vos recherches pour être alertés en cas de modification des résultats de celles-ci. Pour cela, les recherches devront être enregistrées. Les recherches non enregistrées sont classées dans « Votre historique de recherche »

Recherche avancée Vos dernières recherches

VOS FONCTIONNALITÉS

VOS DOSSIERS VOS NOTES VOS ACTES EN COURS VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

Recherches communes et personnelles Recherches personnelles Recherches communes

ACTUALISÉE ▾	NOM DE LA VEILLE ▾	SÉLECTION ▾	NBR. RÉSULTATS ▾	ACTION
26/01/17	embauche de seniors	Tous les contenus	3229	  
26/01/17	embauche d'un étranger	Tous les contenus	43827	  

Le système de veille permet d'activer ou de désactiver l'alerte e-mail sur les recherches.

MISE EN VEILLE

Espace personnel

Intitulé de la recherche jeune entreprise innovante

Termes recherchés jeune entreprise innovante

Système de veille actif inactif

Alerte e-mail

Annuler Valider

Cliquer sur le titre pour relancer la recherche. Le nombre de résultat sera modifié.



Actes en cours de rédaction

- Retrouver les actes que vous avez commencés à rédiger et poursuivre leur rédaction. Si une mise à jour intervient avant la finalisation, un pictogramme signale qu'une mise à jour est intervenue sur cet acte.

VOS FONCTIONNALITÉS

VOS DOSSIERS | VOS NOTES | **VOS ACTES EN COURS** | VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES | VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE | VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

DATE ▼	NOM DE L'ACTE ▼	ACTION
11/01/17	Convocation à l'entretien préalable/.../Formulaire Electronique Socia	 
11/01/17	Lettre d'embauche/Modèles généraux/.../Formulaire Social	  
10/01/17	Accord écrit du salarié pour travailler le dimanche/Travail dominical/.../Formulaire Social	 

Retrouver tous vos actes en cours de rédaction

Editer l'acte en cours de rédaction pour le poursuivre. Penser à sauvegarder

-  Tout effacer
-  Imprimer
-  Exporter
-  Sauvegarder

Imprimer, exporter, et sauvegarder votre acte.

CONVOCACTION À L'ENTRETIEN PRÉALABLE

Menu

efl

Forme de la Société

au capital de euros

Siège social : Numéro et rue

Code postal Ville

Numéro RCS Ville

Sélectionner Prénom et Nom du salarié

Numéro et rue

Code postal Ville

Lieu le Date



Historique de navigation

↳ Consulter toutes les pages visitées qui sont mémorisées dans votre historique

 Dernières pages vues

VOS FONCTIONNALITÉS 

VOS DOSSIERS VOS NOTES VOS ACTES EN COURS VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

1 2 3 4 5 6 ▶

DATE ET HEURE ▼	NOM DE LA PAGE ▼
26/01/17 13h49	Mémento Comptable 2017 - TITRE II L'activité courante de l'entreprise - CHAPITRE 6 Les stocks et en-cours de production - 1255 à 1265
26/01/17 13h35	Mémento Comptable 2017 - TITRE II L'activité courante de l'entreprise - CHAPITRE 6 Les stocks et en-cours de production - 1150 à 1166-1
26/01/17 13h33	Mémento Comptable 2017
26/01/17 11h53	Crédit d'impôt et bénéfice retenu pour le calcul de la participation : la Cour de cassation rejoint le Conseil d'Etat
19/01/17 14h56	MSC 2017 - CINQUIEME PARTIE Règles propres à chaque type de société - TITRE III La société à responsabilité limitée - 35500 à 35691
19/01/17 10h58	Plus-values sur cession de titres - Mises à jour
19/01/17 10h58	Plus-values sur cession de titres - Synthèse - I. Règles d'imposition
19/01/17 10h54	Code du travail - Art. L. 1252-1
19/01/17 10h49	HAB (Taxe d'habitation) - 1 à 755
12/01/17 11h24	MF 2016 - TROISIEME PARTIE Impôts directs locaux - 43000 à 43195

1 2 3 4 5 6 ▶

Date et heure de la navigation

Cliquer sur le lien pour afficher une page document

Votre compte et la gestion des utilisateurs

Accès à votre compte

Survoler votre nom et prénom pour accéder à votre compte. Depuis cette rubrique sont disponibles les informations relatives à vos identifiants de connexion, vos coordonnées ainsi que vos abonnements.

ESPACE ABONNÉS

Francis DURAND ✕

- Votre compte
- Vos paramètres
- Vos fonctionnalités
- Gérer vos utilisateurs

VOTRE COMPTE

VOS IDENTIFIANTS | VOS INFORMATIONS PERSONNELLES | VOS ABONNEMENTS

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

Raison sociale * : EFL

Civilité * : Monsieur

Nom * : Durand

Prénom * : Francis

Activité : Aucune sélection

Fonction : Direction générale

Adresse : 42 rue de villiers

Code postal * : 92300

Ville : Levallois

Pays :

Téléphone : 0141044101

Téléphone iPhone : 0601410141

Adresse e-mail * : f.durand@efl.fr

Je ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de la part des Editions Francis Lefebvre

Valider

Coordonnées
Possibilité de mettre à jour les informations de votre profil utilisateur

E-mail unique : Pour recevoir vos différentes alertes (veille sur les recherches, actualités, thèmixpress...)

Gérer vos utilisateurs

MODULE ADMINISTRATEUR

Ce module permet de gérer les utilisateurs des différents produits de votre abonnement. Un guide utilisateur dédié est également disponible pour plus d'informations.

Mon compte
Bonjour
• Administration
• Déconnexion

Gestion des utilisateurs | Gestion des produits

[Créer un nouvel utilisateur](#)

Nom	Prénom	Adresse e-mail	Rôles	Autorisations	Actif	Actions
atos	atos	atos	Compte maître Utilisateur		oui	

Créer un utilisateur

Créer l'utilisateur, l'identifier par son adresse mail et lui affecter les produits auxquels il a accès.

Mon compte
Bonjour
• Administration
• Déconnexion

Modifier l'utilisateur

Nom
Renseignez votre nom : atos

Prénom
Renseignez votre nom : atos

Adresse e-mail
Renseignez votre adresse e-mail : atos

Utilisateur de(s) produit(s)
Produit(s) disponible(s) | produit(s) autorisé(s)

Tout ajouter
 Ajouter
 Supprimer
 Tout supprimer

NAVIS SOCIAL
 NAVIS COMPTABLECONSOI
 NAVIS DROIT DES AFFAIRES
 NAVIS FISCAL

Valider **Annuler**

État du compte
L'utilisateur a confirmé son inscription



Vos paramètres et fonctionnalités

Accéder à vos paramètres

VOS ALERTES : Choisir les alertes que vous souhaitez recevoir (actualités, veille sur les recherches, mises à jours Thèmexpress). Les alertes actualités peuvent être posées finement par thème

VOS PARAMÈTRES	
VOS ALERTES E-MAIL	VOS FLUX RSS
Vos fils d'actualités <i>Recevez chaque jour ou une fois par semaine, toutes les actualités liées à vos centres d'intérêt.</i>	
NewsLetter Inneo	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé
Fiscal	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé <input type="radio"/> Quotidien <input checked="" type="radio"/> Hebdomadaire + Choix des thèmes
Social	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé <input type="radio"/> Quotidien <input checked="" type="radio"/> Hebdomadaire + Choix des thèmes
Affaires	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé

Application TABLETTES ET SMARTPHONES :

L'application **Lefebvre mobile** disponible gratuitement depuis l'Apple Store/google play permet d'accéder, à tout moment, aux revues d'actualités des Editions Francis Lefebvre sur tablettes et smartphone. L'application **IMEMENTO** disponible gratuitement depuis l'Apple Store/google play contient l'ensemble des Mémentos Pratiques Francis Lefebvre.

VOS PARAMÈTRES

VOS ALERTES E-MAIL	VOS FLUX RSS	APPLICATIONS TABLETTES ET SMARTPHONES
LEFEBVRE MOBILE Lefebvre mobile est une application qui permet d'accéder, à tout moment, aux revues d'actualité des Editions Francis Lefebvre sur tablettes et smartphone (IOS et Android). Les revues d'actualité fournissent une information juridique décryptée et commentée par des rédacteurs experts et toujours à la pointe des dernières nouveautés législatives. Lefebvre mobile est destinée essentiellement aux professions juridiques, comptables et financières, exerçant en entreprise ou en libéral. Accédez à votre revue, n'importe où et n'importe quand, sans nécessairement être connecté à Internet. 1. Rendez-vous sur l'App Store et Google Play pour télécharger l'application. 2. Saisissez les mêmes codes d'accès que ceux dont vous disposez pour consulter vos revues d'actualités. 3. Naviguez dans votre nouvelle application.		
IMEMENTO L'application «Memento» contient l'ensemble des Mémentos Pratiques Francis Lefebvre qui vous accompagnent, au quotidien, avec des réponses claires et concrètes sur vos problématiques juridiques. Elle vous permet une mobilité optimale avec une utilisation online mais aussi offline de vos Mémentos. Vous accédez au contenu actualisé de vos Mémentos à chaque connexion pour être à jour des dernières nouveautés. Une recherche transversale est disponible pour trouver rapidement les résultats pertinents dans vos différents Mémentos. Consultez maintenant vos Mémentos sur tablette et smartphone, Apple ou Android et découvrez toutes les dernières nouveautés de l'application : - compatible à partir d'IOS 8 et d'Android 4.1, - navigation plus intuitive et graphique épurée - recherche parmi plusieurs Mémentos via les tables alphabétiques ou par mots clés - possibilité de choisir le nombre de Mémentos sur lesquels porte la recherche - navigation entre les Mémentos via un système d'onglets et entre les différents paragraphes consultés - affichage de la liste de résultats paramétrable - fonctionnalités de personnalisation et de partage (notes, marque-pages, surligner, envoyer par un email) Vos notes et marque-pages sont bien sûr conservés. Mettez à jour votre version actuelle ou installez votre application en suivant les étapes indiquées ci-dessous : 1. Téléchargez l'application (Memento) sur l'App Store et Google Play 2. Saisissez vos codes d'accès ou contactez-vous au 01 41 05 22 22 3. Naviguez dans votre nouvelle application. Accédez également à mementos.elf.fr avec vos identifiants ! *Cette application est disponible pour tout achat d'un Memento. Vous bénéficiez de 4 supports pour consulter le Memento : papier, tablette, web et mobile. Pour toute commande réglée dans les 3 mois précédant la parution, vous pouvez disposer immédiatement du millénaire en cours en attendant le nouveau millénaire. Ce dernier sera mis à jour automatiquement lors de la première connexion après parution.		

Vos flux RSS : Choisir le flux RSS qui vous intéresse cf. Page 30

Accéder à vos fonctionnalités

Les différentes fonctionnalités relatives :

- aux dossiers et aux notes,
 - aux actes en cours de rédaction,
 - aux informations sur vos recherches et sur la navigation
- sont regroupées et accessibles depuis le tableau ci-dessous pour une utilisation optimum.

Les différentes fonctionnalités sont détaillées p. 18 et suivantes

VOS FONCTIONNALITÉS

VOS DOSSIERS	VOS NOTES	VOS ACTES EN COURS	VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES	VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE	VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION
Dossiers communs et personnels Dossiers personnels Dossiers communs					
+ Créer un dossier + Classifier les dossiers					
NOM DU DOSSIER ▲					ACTION
- taxe d'habitation					  
- compta					  
Memento Comptable 2017 ... 1150					 
Memento Comptable 2017 ... 1150 à 1166-1					 



Bulletin officiel des finances publiques (BOFiP)

➤ La nouvelle base documentaire unique en ligne regroupant l'ensemble de la doctrine administrative est accessible depuis votre espace abonnés. De nombreux liens sont actifs entre la documentation EFL et BOFiP:

- Les références BOFiP sont intégrées dans la documentation EFL. Une info bulle indique si une ancienne référence n'a pas été retrouvée dans BOFiP.
- Les liens depuis la documentation EFL vers BOFiP sont actifs et présentés en italique. Une info bulle indique une mise à jour à venir

➤ Aller à une référence depuis la fonctionnalité « Aller à »

➤ Accéder à un ouvrage par le sommaire

BOFiP IMPÔTS

- BOFiP IMPÔTS

+ IR (IMPÔT SUR LE REVENU)
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ RSA (REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILÉS)
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ RPPM (REVENUS ET PROFITS DU PATRIMOINE MOBILIER)
Sommaire | Aller à : PVBMC Référence OK

+ RFPI (REVENUS FONCIERS ET PROFITS DU PATRIMOINE IMMOBILIER)
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ BA (BÉNÉFICES AGRICOLES)
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ BNC (BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX)
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ BIC (BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX)
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ IS (IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS)
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

ALLER À

IR (Impôt sur le revenu)
Sélectionnez la division : CHAMP

Saisissez la suite de la référence, sans le paragraphe :

10
20
20-10
20-20
20-20-10
20-20-20
30

Annuler Valider

- BOFiP IMPÔTS

- IR (IMPÔT SUR LE REVENU)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

» 1
» 10
» 20
» 30
» 40

+ I. - Principales caractéristiques de l'impôt sur le revenu
+ II. - Contenu de la série consacrée à l'impôt sur le revenu
+ CHAMP - Champ d'application et territorialité
+ BASE - Base d'imposition
+ LIQ - Liquidation
+ RICI - Réductions et crédits d'impôt

BOFiP IR (IMPÔT SUR LE REVENU)

» 1
» 10
» 20
» 30
» 40

+ I. - Principales caractéristiques de l'impôt sur le revenu
+ II. - Contenu de la série consacrée à l'impôt sur le revenu
+ CHAMP - Champ d'application et territorialité
+ BASE - Base d'imposition

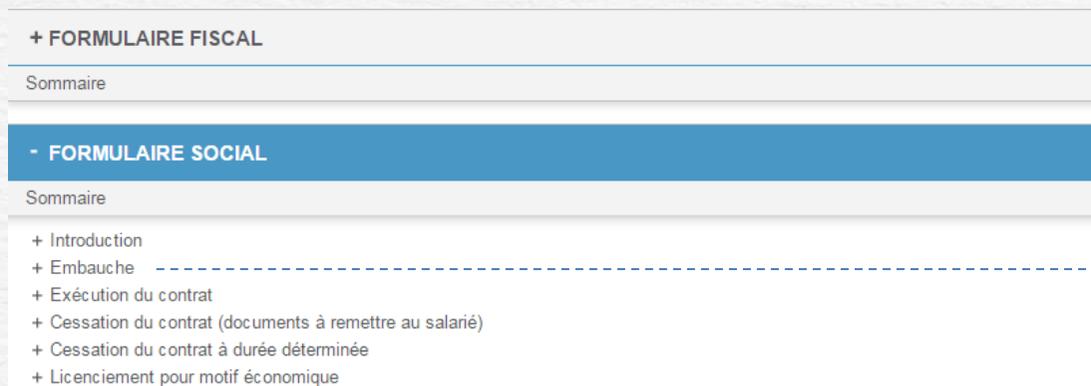
Impôt sur le revenu

1 BOI-IR n°1, 27-11-2012
Deux impôts frappent les profits qui ont le caractère de bénéfices ou de revenus imposables, soit par leur nature intrinsèque, soit par la volonté expresse du législateur : l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu. Sous réserve de quelques dérogations, les bénéfices ou revenus sont soumis à l'un ou l'autre de ces impôts, non pas en fonction de la catégorie à laquelle ils se rattachent, mais en considération de la personne qui les reçoit.

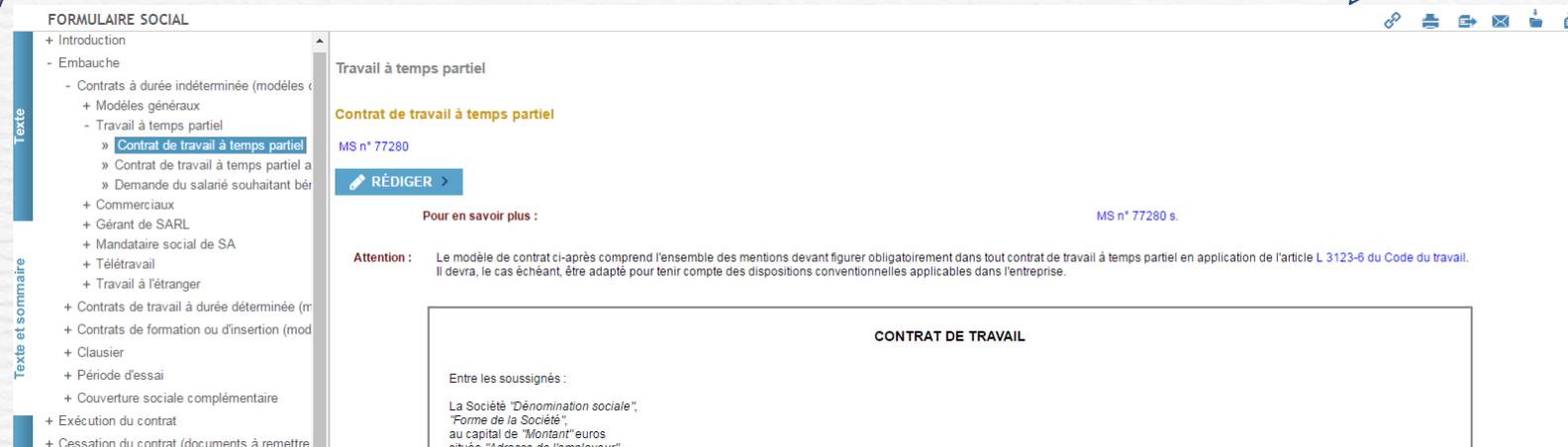
10 BOI-IR n°10, 27-11-2012
L'impôt sur les sociétés atteint en principe tous les bénéfices ou revenus imposables réalisés en France par les sociétés de capitaux et autres personnes morales, de sorte que c'est par la nature même des sociétés, établissements et collectivités passibles dudit impôt qu'est défini son champ d'application. D'autres personnes morales peuvent être soumises à l'impôt sur les sociétés sur option.

Rédiger vos actes

- Accéder à la liste des formulaires ou à un formulaire particulier pour disposer de nombreux modèles dans toutes les matières et rédiger des actes juridiquement fiables. Vous disposez pour cela d'un outil d'aide à la rédaction et à la récupération des variables communes pour toujours gagner en temps et en fiabilité.



Développez l'arborescence afin de trouver le modèle que vous souhaitez rédiger



Liste des actes disponibles dans le formulaire sélectionné.



Rédiger vos actes (suite)

✎ Rédiger l'acte et répondre aux questionnaires (variables et choix de paragraphes)

Les formulaires sont des **actes, modèles ou courriers types**.

CONTRAT DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Menu



Tout effacer



Imprimer



Exporter



Sauvegarder



Remise à zéro des champs du formulaire

Travail sauvegardé

Une **sauvegarde automatique** est effectuée lors de la fermeture de la fenêtre de rédaction. récupérer le document dans **Mes historiques et mes travaux** (voir page 18)

CONTRAT DE TRAVAIL

Entre les soussignés :

La Société *Dénomination sociale*,

Forme de la Société,

au capital de *Montant* euros

située *Adresse de l'employeur*,

représentée par *Sélectionner Prénom et Nom du représentant de l'employeur*,

agissant en qualité de *Qualité du représentant de l'employeur*,

d'une part,

Et,

Sélectionner Prénom et Nom du salarié,

Adresse complète du salarié,

demeurant

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Sélectionner Franck BICHOT est *Sélectionner* par contrat de travail à temps partiel à durée indéterminée à compter du *Date d'entrée en fonction*.

La déclaration préalable à l'embauche a été transmise à *Nom de l'organisme destinataire de la déclaration*, *Adresse de l'organisme destinataire de la déclaration*.

ARTICLE 1 - Dispositions conventionnelles applicables

A la date de sa signature, le présent contrat est régi par les dispositions conventionnelles suivantes :

Enumérer chaque texte conventionnel applicable dans l'entreprise



Celles-ci peuvent être consultées *Indiquer le lieu de consultation des dispositions conventionnelles*.

Le présent article ne saurait être interprété comme un engagement de l'employeur à continuer d'appliquer tout ou partie de ces dispositions après qu'un évènement quelconque (dénonciation, changement d'activité, etc) aura remis en cause leur application dans l'entreprise.

Si une période d'essai est prévue

ARTICLE *Numéro* - Fonctions

Sélectionner Franck BICHOT exercera l'emploi de *Emploi*,

niveau *Niveau hiérarchique*, coefficient *Coefficient* conformément à la

convention collective précitée.

A ce titre, il sera chargé de *Principales missions du salarié*.

La rédaction de l'acte est assistée :

- Les informations identiques sont reportées automatiquement dans les **champs** appropriés.
- Lorsque un choix de paragraphe est coché, les paragraphes qui en résultent sont automatiquement sélectionnés.

Seuls les choix sélectionnés seront exportés ou imprimés.



Thèmexpress

↳ Accéder aux Thèmexpress pour obtenir un diagnostic complet sur des sujets de fond

Le lien « Tous vos Thèmexpress » vous permet d'accéder à la liste complète des Thèmexpress faisant partie de votre abonnement. Un accès direct vers la mise à jour de vos Thèmexpress vous est proposé en cliquant sur ce pictogramme 



Thèmexpress

- Confusion de patrimoine : régime juridique et fiscal
- Facturation : règles économiques et fiscales
- Plus-values sur cession de titres
- Inaptitude au travail : quels risques pour l'entreprise ?
- Harcèlement dans les relations de travail

» Tous vos Thèmexpress




THEMEXPRESS

Afficher 10 Résultats par page

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

- ABUS DE BIENS SOCIAUX

Sommaire | Mise à jour | Exporter

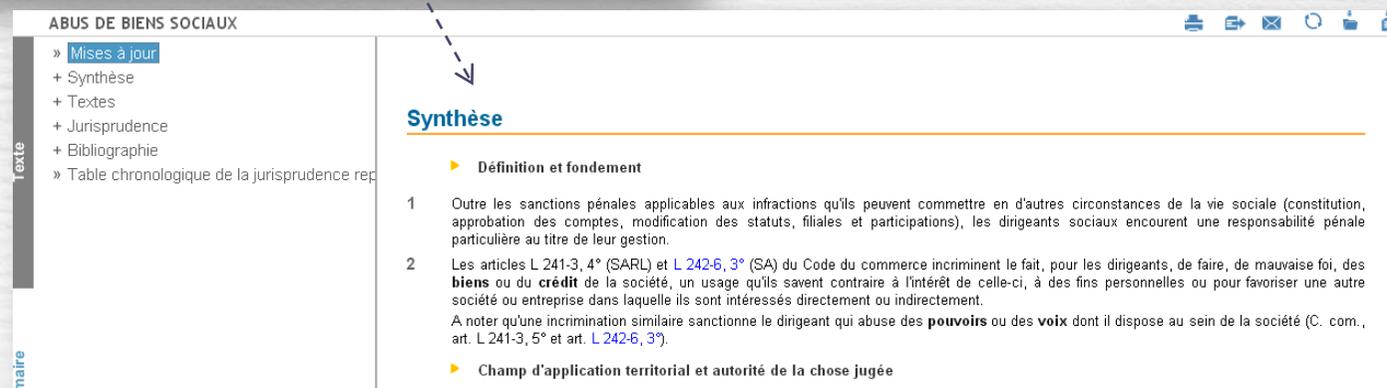
- » Mises à jour
- + Synthèse
- + Textes
- + Jurisprudence
- + Bibliographie
- » Table chronologique de la jurisprudence reproduite

+ ABUS DE MAJORITÉ ET DE MINORITÉ

Sommaire | Mise à jour | Exporter

+ AIDES ENTRE ENTREPRISES : RÉGIME FISCAL

Sommaire | Mise à jour | Exporter



ABUS DE BIENS SOCIAUX

- » Mises à jour
- + Synthèse
- + Textes
- + Jurisprudence
- + Bibliographie
- » Table chronologique de la jurisprudence rep

Synthèse

- Définition et fondement

- 1 Outre les sanctions pénales applicables aux infractions qu'ils peuvent commettre en d'autres circonstances de la vie sociale (constitution, approbation des comptes, modification des statuts, filiales et participations), les dirigeants sociaux encourent une responsabilité pénale particulière au titre de leur gestion.
- 2 Les articles L 241-3, 4° (SARL) et L 242-6, 3° (SA) du Code du commerce incriminent le fait, pour les dirigeants, de faire, de mauvaise foi, des **biens** ou du **crédit** de la société, un usage qu'ils savent contraire à l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans laquelle ils sont intéressés directement ou indirectement.
A noter qu'une incrimination similaire sanctionne le dirigeant qui abuse des **pouvoirs** ou des **voix** dont il dispose au sein de la société (C. com., art. L 241-3, 5° et art. L 242-6, 3°).

- Champ d'application territorial et autorité de la chose jugée

Jurisprudence chiffrée issue de la base JURICA

↳ Accéder à Jurisprudence chiffrée

Accessible depuis votre Espace de travail, ce service permet d'obtenir simplement et rapidement des données issues des arrêts des 35 cours d'appel. Cela est possible grâce au traitement intelligent de la base JURICA comportant plus de 500 000 arrêts et enrichie en continu.

Pour afficher les données chiffrées contenues dans les arrêts, définir les critères sur les formulaires de recherche spécifiques à chaque thème par rapport au cas à traiter : cour d'appel, caractéristiques du salarié, de l'entreprise,

Thèmes disponibles :

Affaires

Baux commerciaux

- Indemnités d'éviction
- Indemnités d'occupation
- Loyers commerciaux

Social

- Indemnités de licenciement
- Accidents du travail

Patrimoine

Droit de la famille

- Prestations compensatoires
- Indemnisation du préjudice*
- Préjudices corporels

Le menu 'Jurisprudence chiffrée' est ouvert, montrant une liste de thèmes avec des boutons de sélection (+/-). Les thèmes sont : Baux commerciaux (sélectionné), Indemnités d'éviction, Indemnités d'occupation, Loyers commerciaux, Droit social, Indemnisation du préjudice, et Droit de la famille. Un bouton '» Toutes vos jurisprudences chiffrées' est visible en bas.

Page de recherche 'Jurisprudence chiffrée' sur le site 'ESPACE ABONNES Editions Francis Lefebvre'. Le thème est 'Baux commerciaux' et le sujet est 'Indemnités d'éviction'. Le chemin de navigation est 'Baux commerciaux > Indemnités d'éviction'. Les critères de recherche sont :

- Mots recherchés** : Champ vide.
- Décisions recherchées** : Du [] jusqu'au [], Cour d'appel [CA Paris], Formation [toutes les formations], Juridiction 1er degré [toutes les juridictions].
- Activité de l'entreprise** : Code NAF [Tous les codes NAF], Activité [].
- Montant des indemnités** : Entre [] € et [] €.

Localisation : Nom de la rue [], Ville [] ou Code postal [], Visualiser []. Localisation : ou Centre Commercial []. Carte interactive de la région Champagne-Ardenne et Centre.

Flux RSS – Paramétrer votre outil de lecture

➤ **Accéder aux flux RSS depuis la rubrique Vos paramètres en cliquant sur votre nom et prénom.**

Les flux RSS vous permettent de disposer d'un certain nombre d'informations directement sur votre ordinateur. Pour cela vous devez disposer d'un outil de lecture RSS. Il existe de nombreux outils de ce type disponibles gratuitement ou non sur Internet. Par exemple, Outlook 2007 et Mail (pour Mac) sont des standards.

Quelques-uns disponibles gratuitement :

- RssBandit
- IntraVnews (Plugin pour Outlook)
- Syndirella
- Netnewswire (pour Mac)
- Flipboard (pour iPad)

VOS PARAMETRES

VOS ALERTES E-MAIL	VOS FLUX RSS	APPLICATIONS TABLETTES ET SMARTPHONES
+ Affaires		
+ Associations		
+ Comptable		
+ Conventions Collectives		
- Fiscal		
Bénéfices professionnels	+ MON Y!	
Droits d'enregistrement	+ MON Y!	
Fiscalité immobilière	+ MON Y!	
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)	+ MON Y!	
Impôt sur le revenu (IR)	+ MON Y!	
Impôt sur les sociétés (IS)	+ MON Y!	

S'abonner à ce flux en utilisant Marque-pages dynamiques

Toujours utiliser Marque-pages dynamiques pour s'abonner aux flux.

[S'abonner maintenant](#)

[Les députés ont inséré de nombreuses dispositions dans le projet de loi de finances rectificative](#)

Le projet de loi de finances rectificative pour 2015 a été complété de plusieurs mesures à destination des entreprises agréées et avantages des adhérents, notamment.

[Intangibilité du bilan : le « droit à l'oubli » s'applique aux erreurs affectant le passif](#)

Les dispositions de l'article 38, 4 bis du CGI autorisant le rattachement à leur exercice d'origine des erreurs commises concernent tant les erreurs affectant l'actif que celles affectant le passif du bilan.

[Peu de mesures fiscales dans le projet de loi de finances rectificative pour 2015](#)

Le projet de loi de finances rectificative pour 2015 contient notamment des dispositions de mise en conformité avec la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la simplification de la législation fiscale et du dispositif ISF-PME.

[Le troisième tableau des bénéfices agricoles forfaitaires de 2014 est corrigé](#)

L'administration a publié sur sa base Bofip, le 4 novembre 2015, un correctif au troisième tableau des éléments de cal

Vous pouvez vous abonner à un thème précis en cliquant sur (ou directement en l'ajoutant MonYahoo!, iGoogle ou netvibes)



Glossaire des boutons de l'espace Abonnés

Sur la page d'accueil

-  Personnaliser
-  Réduire
-  Agrandir
-  Afficher l'accès à la table alpha ou à un n° de paragraphe
-  Ouvre la version feuillable d'une revue d'actualité
-  Lance une recherche
-  Signalisation d'une mise à jour
-  Déplier

Dans les fonctionnalités

-  Mise en veille
-  Détail
-  Exporter
-  Renommer
-  Commenter une note
-  Supprimer

Sur le document

-  Plein écran
-  Copier dans le presse papier
-  Exporter
-  Envoyer par mail
-  Insérer dans un dossier
-  Insérer une note
-  Lire les notes
-  Aller à
-  Accès à la table alphabétique
-  Accès à l'aide en ligne
-  Dernières pages vues
-  Situe une note
-  Situe un dossier
-  Paragraphe renvoyant à sa mise à jour.
 Cliquer sur le pictogramme pour atteindre le paragraphe (même numéro) renvoyant sur la revue d'actualité

Dans la rédaction d'un acte

-  Effacer la totalité des données saisies
-  Imprimer l'acte
-  Exporter sur Word
-  Sauvegarder le document



EDITIONS

FRANCIS LEFEBVRE

PARTAGEONS L'EXCELLENCE